



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AVEYRON

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°12-2019-036

PUBLIÉ LE 20 MARS 2019

Sommaire

DDCSPP12

12-2019-03-12-005 - Liste des médecins agréés généralistes et spécialistes du département de l'Aveyron (5 pages) Page 3

Préfecture Aveyron

12-2019-03-20-002 - Arrêté modifiant l'arrêté n°12-2019-01-14-006 portant tarif des courses de taxi pour l'année 2019 (1 page) Page 9

12-2019-03-20-003 - Arrêté portant composition du conseil de l'éducation nationale du département de l'Aveyron (4 pages) Page 11

12-2019-03-20-001 - Arrêté portant nomination des membres de la commission de contrôle de BROQUIES (1 page) Page 16

DDCSPP12

12-2019-03-12-005

Liste des médecins agréés généralistes et spécialistes du
département de l'Aveyron



PRÉFET DE L'AVEYRON

**DIRECTION
DEPARTEMENTALE
de la COHESION
SOCIALE et de la
PROTECTION des
POPULATIONS**

Arrêté n° ~~20190312-01~~ du 12 MARS 2019

Objet : Liste des médecins agréés généralistes et spécialistes du département de l'Aveyron

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur

- VU le code de la santé publique;
- VU le code des pensions civiles et militaires de retraite;
- VU le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois et au régime des congés de maladie des fonctionnaires, notamment son article 6;
- VU le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 pris pour l'application de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux;
- VU le décret n° 88-386 du 19 avril 1988 relatif aux conditions d'aptitude physique et aux congés de maladie des agents de la fonction publique hospitalière;
- VU l'arrêté préfectoral n° 20181130-02 du 30 novembre 2018 fixant la liste modifiée des médecins agréés généralistes et spécialistes du département de l'Aveyron;
- VU l'avis du président du conseil départemental de l'ordre des médecins de l'Aveyron;
- VU l'avis des présidents des syndicats départementaux des médecins de l'Aveyron;
- SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture

Article 1° : La liste des médecins agréés généralistes et spécialistes est établie pour 3 ans, ainsi qu'il suit:

Chirurgie Générale	Dr LAMY Alain Centre Hospitalier La Chartreuse 12200 VILLEFRANCHE DE ROUERGUE) 05 65 65 31 60
Cardiologie	Dr PEREZ José 2 Allée Aristide Briand Les Terrasses du St Jean 12200VILLEFRANCHE DE ROUERGUE) 05 65 45 42 67
Dermatologie	Dr SANCHEZ Jeanine 16 Place du Bourg 12000 RODEZ) 05 65 68 43 30
Médecine Générale	Dr BOS Robert Salmiech	
	Dr CALMELS Jean-Pierre Résidence Les Peyrières 12027 RODEZ CEDEX) 05 65 55 10 30
	Dr EDOUART Corinne 16 Rue du Barral 12800 NAUCELLE) 05 65 72 11 12
	Dr FERNANDEZ Marlène 3 Boulevard Belle Isle 12000 RODEZ) 05 65 68 18 32
	Dr GIAFFERI Jean-Simon Le Bourg 12230 ST JEAN DU BRUEL) 05 65 62 26 37
	Dr KAYA VAUR Danièle Centre Hospitalier Bourran 12027 RODEZ CEDEX) 05 65 55 24 50
	Dr LACOMBE Jean 516 Rue Puech 12160 BARRAQUEVILLE) 05 65 71 20 20
	Dr LEMANISSIER Marie Maison de santé des Ondes 28 Avenue de Calais 12100 MILLAU) 05 65 60 45 40

Dr LEMOUZY Jean-Claude 13 Avenue Arsène ratiér 12340 BOZOULS	›	05 65 48 83 42
Dr MARTIN Jean-Luc Cabinet médical Avenue de Rodez 12290 PONT DE SALARS	›	05 65 48 68 50
Dr MAVIEL Patrick 2 Lotissement Bouyssou 12350 LANUEJOULS	›	05 65 29 13 10
Dr PECHDO Jean Place de l'Église 12850 STE RADEGONDE	›	05 65 67 40 73
Dr PILLANT François Avenue de Verdun 12400 ST AFFRIQUE	›	05 65 99 06 77
Dr PRIVAT Guy Cabinet Médical Avenue de Rodez 12290 PONT DE SALARS	›	05 65 46 85 50
Dr PUEL Eric 5 Rue Peyrot 12000 RODEZ	›	05 65 68 45 80
Dr ROUX Michel 11 Boulevard Flaugergues 12000 RODEZ	›	05 65 42 56 17
Dr SAVIGNAC Jérôme Rue de Condamines 12260 VILLENEUVE	›	05 65 81 60 19
Dr SCHULLER Pierre 3 Rue Salvaing 12000 RODEZ	›	05 65 68 78 34
Dr SERVIERES Christian Place Decaze 2300 DECAZEVILLE	›	05 65 63 68 76
Dr SUDRES Pierre 4 Place du 8 mai 12310 LAISSAC	›	05 65 69 60 04

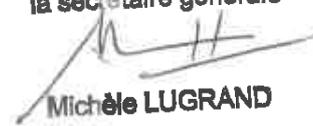
	Dr VANTAUX Hubert 38 Rue Jean Jaurès 12700 CAPDENAC GARE	05 65 63 84 65
Neurologie	Dr FORMOSA Françoise Centre hospitalier 12027 RODEZ CEDEX	05 65 55 21 20
Oncologie	Dr FABRE Véronique Centre Hospitalier 12027 RODEZ CEDEX	05 65 55 12 12
Ophtalmologie	Dr VIDAL Jean-Luc 27 Avenue Victor Hugo 12000 RODEZ	05 65 75 51 51
Psychiatrie	Dr ARNAL Fabienne 12 Rue Abbé Bessou 12000 RODEZ	05 65 68 02 69
	Dr GARCIA Elisabeth CHS Ste Marie BP 3207 12032 RODEZ CEDEX 9	05 65 67 53 00
	Dr GASSIOT André Centre Hospitalier Ste Marie Olemps BP 3207 12032 RODEZ CEDEX 9	05 65 67 53 00
Rhumatologie	Dr BENSABER M'Hamed 6 Boulevard de la Capelle 12400 ST AFFRIQUE	05 65 49 00 83
	Dr LACAZE Bernard 3 Boulevard Belle Isle 12000 RODEZ	05 65 68 18 32
	Dr SINEGRE Viviane 27 Bis Avenue Gambetta 12100 MILLAU	05 65 61 03 20
	Dr SIRVEN Alain 15 Rue Dominique Turc 12000 RODEZ	05 65 67 01 16

Article 2° : Toutes listes émises antérieurement au présent arrêté sont annulées.

Article 3° : La secrétaire générale de la préfecture et le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rodez, le **12 MARS 2019**

Pour la préfète, par délégation,
la secrétaire générale



Michèle LUGRAND

Préfecture Aveyron

12-2019-03-20-002

Arrêté modifiant l'arrêté n°12-2019-01-14-006 portant tarif
des courses de taxi pour l'année 2019

PRÉFET DE L'AVEYRON

DIRECTION
DEPARTEMENTALE
DE LA COHESION
SOCIALE ET DE LA
PROTECTION
DES POPULATIONS

Arrêté n° _____ modifiant l'arrêté n° 12-2019-01-14-006
portant tarif des courses de taxi pour l'année 2019

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur

L'arrêté n° 12-2019-01-14-006 susvisé est ainsi modifié :

Article 3: Au lieu de : « Heure d'attente ou de marche lente : 26,40 € - 13,6 secondes »

lire : « Heure d'attente ou de marche lente : 26,40 € - **13,64 secondes** »

et

Au lieu de : "Il pourra être perçu, en sus de la tarification visée ci-dessus, un supplément dans les cas suivants :

- transport à partir de la cinquième personne adulte : 2,50 €"

lire : "Il pourra être perçu, en sus de la tarification visée ci-dessus, un supplément dans les cas suivants :

- transport à partir de la cinquième personne **mineure ou majeure** : 2,50€".

Fait à Rodez le **20 MARS 2019**

La préfète,



Catherine Sarlandie de La Robertie

Préfecture Aveyron

12-2019-03-20-003

Arrêté portant composition du conseil de l'éducation
nationale du département de l'Aveyron

PRÉFET DE L'AVEYRON

PREFECTURE

Direction
de la citoyenneté et de la
légalité
Bureau des élections, de
la réglementation
générale et des affaires
juridiques

Arrêté du **20 MARS 2019**

Objet : Composition du conseil de l'éducation nationale du département de l'Aveyron (Modificatif).

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n° 85-97 du 25 janvier 1985 complétant la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État ;

VU le code de l'éducation, notamment les articles L235-1 et R235-1 à R235-11-1 ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 juillet 2016 modifié fixant la composition du conseil de l'Éducation nationale du département de l'Aveyron ;

VU la désignation présentée le 14 mars 2019 au titre des organisations syndicales représentatives des personnels ;

SUR proposition de Madame la Secrétaire Générale de la préfecture de l'Aveyron ;

- A R R E T E -

Article 1 : Le paragraphe B de l'article 3 de l'arrêté préfectoral du 29 juillet 2016, modifié susvisé, fixant la composition du conseil de l'éducation nationale du département de l'Aveyron est modifié ainsi qu'il suit :

B - A titre de représentants des personnels titulaires de l'État exerçant leurs fonctions dans les services administratifs et les établissements d'enseignement et de formation des premier et second degrés situés dans le département :

TITULAIRES

Madame Valérie TAVERNIER
Madame Stéphanie MASSOL
Madame Julie BERNAT-SANDRAGNÉ
Monsieur Antoine CANTAIS
Madame Elsa BOUTONNET

Monsieur Sébastien SEGUR
Madame Emilie BONNET
Madame Nicole BELAT
Madame Nathalie DELMAS

Monsieur Jean-Luc NOILHAN

SUPPLEANTS

Madame Virginie STRAZZABOSCHI
Madame Cécile RAYNAL
Monsieur Sylvain LAGARDE
Monsieur François LEBRIN
Madame Emilie MAFFRE

Madame Hélène GARRIC
Monsieur Sébastien LE GALL
Monsieur Simon BORIES
Monsieur Cédric MORENO

Madame Céline MARTIN-ROUSSEL

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 29 juillet 2016 modifié fixant la composition du conseil de l'Éducation nationale du département de l'Aveyron, sont inchangées.

Article 3 : La Secrétaire Générale de la préfecture et le Directeur académique des services de l'éducation nationale sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux membres du conseil de l'éducation nationale et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aveyron.

Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale,



Michèle LUGRAND

Préfecture Aveyron

12-2019-03-20-001

Arrêté portant nomination des membres de la commission
de contrôle de BROQUIES



PRÉFET DE L'AVEYRON

PREFECTURE

Direction de la
Citoyenneté et de la
Légalité

Bureau des Elections, de
la Réglementation
Générale et des Affaires
Juridiques

Arrêté n°

du 20 MARS 2019

**Arrêté portant nomination des membres
de la commission de contrôle de la commune de BROQUIES**

Commune de moins de 1 000 habitants

LA PREFETE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le code électoral, notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 8 décembre 2017 portant nomination de Mme Catherine SARLANDIE de LA ROBERTIE en qualité de préfète de l'Aveyron ;

VU les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n°2016-1048 pour les communes de moins de 1 000 habitants, par le maire de la commune de BROQUIES et le Président du Tribunal de Grande Instance de Rodez,

VU l'arrêté n°12-2019-03-08-001-18 en date du 08 mars 2019 ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture;

- A R R E T E -

Article 1 : l'article 1 de l'arrêté du n°12-2019-03-08-001-18 en date du 08 mars 2019 est modifié comme suit :

Conseiller Municipal : Monsieur REYNES Loïc

Délégué de l'Administration : Monsieur BEZES Christian

Représentant du Tribunal de Grande Instance : Monsieur CAPELLE Daniel

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral de conseil municipal.

Article 2 : La Secrétaire Générale de la Préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'Etat.

Fait à Rodez, le

Pour la Préfète et par délégation,
La Secrétaire Générale



Michèle LUGRAND